

# Véran a menti pour faire voter le Pass Sanitaire... il s'apprête à le prolonger !!!

écrit par Gigoblu | 28 août 2021



Jean Castex et Olivier Véran. — Ludovic MARIN / AFP / POOL



Jean Castex et Olivier Véran. — Ludovic MARIN / AFP / POOL

Très intéressant article du directeur du site « La lettre alternatif bien-être », Rodolphe Bacquet, à propos du dernier mensonge de l'ordure Véran.

## **Gigobletu**

### **Prolongation du pass sanitaire : on y arrive**

Chers amis,

Hier, alors que je vous envoyais mon analyse des études et des chiffres accablants au sujet de l'immunité vaccinale au Covid en Israël, Olivier Véran, ministre de la santé, tenait une conférence de presse.

Vous pouvez lire, ou écouter, le compte-rendu de cette conférence de presse un peu partout[1].

Ses propos sur le vaccin d'une part, et sur le pass sanitaire, sont choquants, et ahurissants.

Je ne vais pas répondre à ses simplifications outrageuses – voire ses mensonges – sur l’efficacité et l’innocuité des vaccins anti-Covid, car ma lettre d’hier le faisait déjà.

**J’aimerais en revanche revenir sur l’annonce qu’il a faite, à savoir que le pass sanitaire pourrait être prolongé au-delà du 15 novembre.**

*[Note de la Rédaction de Résistance républicaine :*

*Possible prolongation du passe sanitaire*

*Le passe sanitaire pourrait aussi être prolongé au-delà du 15 novembre, « si le Covid ne disparaissait pas de nos vies » d’ici à cette échéance fixée par la loi, a déclaré M. Véran. En ce cas, « il nous faudrait un nouveau texte de loi, qui serait à nouveau débattu au Parlement ».]*

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/08/26/olivier-veran-fustige-le-doute-sur-la-vaccination-et-n-exclut-pas-une-prolongation-du-passe-sanitaire\\_6092457\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/08/26/olivier-veran-fustige-le-doute-sur-la-vaccination-et-n-exclut-pas-une-prolongation-du-passe-sanitaire_6092457_3244.html)

**La presse française a-t-elle une mémoire de poisson rouge ?**

La prolongation du pass sanitaire, ça n’est pas une surprise.

Et c’est bien là qu’est le problème.

Car, pour faire voter la Loi relative à la gestion de la crise sanitaire du 5 août 2021 – celle qui instaure l’emploi du pass sanitaire tel que nous le connaissons actuellement – **Olivier Véran a répété, devant les médias et devant l’Assemblée nationale, que le pass sanitaire ne pourrait pas être prolongé au-delà du 15 novembre.**

**C’est précisément la condition à laquelle – c’est-à-dire que la mesure soit temporellement limitée au 15 novembre 2021, et pas au-delà – que le conseil constitutionnel a validé ce projet de loi[2] :**

*« ces mesures ne peuvent être prononcées que pour la période, allant de l’entrée en vigueur de la loi déferée au*

*15 novembre 2021, période durant laquelle le législateur a estimé qu'un risque important de propagation de l'épidémie existait en raison de l'apparition de nouveaux variants du virus plus contagieux »*

Et d'enfoncer le clou un peu plus loin :

*« l'obligation de présenter un « pass sanitaire » n'est imposée que pour la période comprise entre le 30 août et le 15 novembre 2021 »*

Autrement dit, sans la date butoir annoncée du 15 novembre prochain, le projet de loi serait anticonstitutionnel.

.

C'est sa limitation étroite dans le temps qui a permis sa validation aussi bien auprès du Conseil constitutionnel qu'à l'Assemblée nationale.

**Moins d'un mois après, Olivier Véran se dédit.**

Connaissant Olivier Véran, coutumier de spectaculaires rétropédalages, il n'y a là rien pour nous étonner : rappelez-vous ses propos sur les masques, qui ne servaient à rien... avant qu'il les déclare obligatoires !

Mais là, c'est bien plus grave, car Olivier Véran revient sur une déclaration – une promesse solennelle – qui a conditionné l'application dans notre pays du pass sanitaire.

Il s'agit ni plus ni moins que de tromperie.

Manœuvre grossière et préméditée

Nous sommes à 10 semaines de l'échéance du 15 novembre : à quoi rime cette annonce du prolongement de l'usage du pass sanitaire ?... 4 semaines seulement après son entrée en vigueur ?

**Elle dit trois choses selon moi :**

1. La « justification » par la situation sanitaire de la prolongation du pass ne tient pas : nous sommes à plus de deux mois et demi de l'échéance originellement prévue. Cet argument est donc fallacieux, d'autant plus que le ministre reconnaît lui-même que la « quatrième vague » est bien moins pire qu'annoncée!

2. Elle prépare les esprits à une installation dans le quotidien des Français du Pass sanitaire, bien au-delà du 15 novembre 2021;

3. Monsieur Véran a réussi à faire passer la Loi du 5 août 2021 au prix de toutes les promesses possibles, sur lesquelles il revient sans vergogne moins d'un mois plus tard : face à un tel mensonge éhonté, qu'il faut dénoncer, comment faire confiance à ses déclarations sur les vaccins, tout aussi trompeuses ?

Le pass sanitaire n'est pas légal

Je le dis et je le répète : l'usage qui est fait du pass sanitaire aujourd'hui en France n'est pas légal.

Et face à cette mascarade, c'est de la justice dont nous pouvons attendre des résultats.

Un peu partout, des avocats parviennent à « casser » sa mise en application, comme Maîtres Yoann Sibille et Tarek Koraitem qui ont obtenu mardi dernier la suspension de l'arrêté préfectoral imposant le pass sanitaire dans les centres commerciaux des Yvelines[3].

Ces mêmes avocats ont, dans la foulée, mis en demeure tous les préfets d'Île-de-France d'adopter cette jurisprudence[4].

Bravo à eux : cette action me conforte dans la justesse de notre combat, et me convainc qu'il reste dans notre pays des

citoyens droits qui ne baissent pas les bras devant les abus commis par notre gouvernement au nom de la crise sanitaire.

Cessez d'entretenir la peur chez vos concitoyens, monsieur Véran

Une dernière chose, dans la conférence d'Olivier Véran, que je trouve particulièrement insupportable.

**Pour critiquer la « défiance » à l'égard de la vaccination, le ministre de la santé a martelé : « la peur du virus, oui, la peur du vaccin, non ».**

**Cette formule résume à elle seule la politique sanitaire du gouvernement depuis la crise.**

Cessez de faire peur à vos concitoyens, monsieur Véran ! Cette peur vous donne du pouvoir, nous le savons bien, et elle fait partie de votre arsenal pour « convaincre » les Français de renoncer petit à petit à davantage de libertés. Ça, et l'intimidation.

**Mais cette peur, outre le fait qu'elle affaiblit les défenses immunitaires de celles et ceux qui vivent avec, installe un climat anxigène de plus en plus pesant dans notre pays.**

Quant à la « peur du vaccin », vous savez très bien que la prudence vis-à-vis des produits de Pfizer et Moderna n'a rien à voir avec la peur : il s'agit, pour chacun d'entre nous, de peser le pour et le contre d'accepter un acte médical consistant à se laisser injecter des produits pharmaceutiques qui n'ont toujours pas passé leur phase 3 expérimentale, et qui sont responsables d'effets secondaires plus répandus et graves que vous ne voulez bien le reconnaître.

Peut-être cette « peur du vaccin », monsieur Véran, serait-elle moindre si votre ministère osait la transparence quant à ces effets secondaires, comme le font d'autres gouvernements, à commencer par le britannique, dont un rapport honnête liste les effets secondaires de la vaccination anti-Covid depuis le

début de la campagne... et le nombre de « décès suspects » qui y sont associés, par type de familles d'effets secondaires[5].

Mais l'information et l'honnêteté ne font pas bon ménage avec la propagande, c'est vrai.

Portez-vous bien,

## **Rodolphe Bacquet**

[1] Le Monde. (26.08.2021). Covid-19 : Olivier Véran fustige le « doute » sur la vaccination et n'exclut pas une prolongation du passe sanitaire. [https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/08/26/olivier-veran-fustige-le-doute-sur-la-vaccination-et-n-exclut-pas-une-prolongation-du-passe-sanitaire\\_6092457\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/08/26/olivier-veran-fustige-le-doute-sur-la-vaccination-et-n-exclut-pas-une-prolongation-du-passe-sanitaire_6092457_3244.html)

[2] Conseil constitutionnel. Décision n°2021-824 DC du 5 août 2021. <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2021/2021824DC.htm>

[3]

<https://www.leparisien.fr/yvelines-78/pass-sanitaire-qui-sont-les-deux-avocats-a-lorigine-de-la-suspension-du-sesame-dans-les-centres-commerciaux-des-yvelines-25-08-2021-WFBDZB3NGJAQ3F42IG56I7STN4.php>

[4]

[https://actu.fr/societe/coronavirus/pass-sanitaire-dans-les-centres-commerciaux-les-avocats-victorieux-mettent-en-demeure-tous-les-prefets-d-ile-de-france\\_44393548.html](https://actu.fr/societe/coronavirus/pass-sanitaire-dans-les-centres-commerciaux-les-avocats-victorieux-mettent-en-demeure-tous-les-prefets-d-ile-de-france_44393548.html)

[5] GOV.UK. (Update 26.08.2021). Research and analysis. Coronavirus vaccine – weekly summary of Yellow Card reporting. <https://www.gov.uk/government/publications/coronavirus-covid-19-vaccine-adverse-reactions/coronavirus-vaccine-summary-of-yellow-card-reporting#analysis-of-data>

<https://www.alternatif-bien-etre.com/coronavirus/prolongation-du-pass-sanitaire-on-y-arrive/>